

### **Profil des jeunes pris en charge**

Justice Manitoba a analysé les admissions au Centre manitobain pour la jeunesse en octobre 2018. Des 145 admissions :

- il y avait 129 jeunes différents (12 n'en étaient pas à leur premier séjour au Centre);
- 76 avaient un dossier dans le système de protection de l'enfance;
- 101 était des contrevenants récidivistes;
- les deux tiers des jeunes ayant eu des contacts avec les Services à l'enfant et à la famille ont été accusés de crimes violents;
- la moitié des jeunes n'ayant jamais eu de contacts avec les Services à l'enfant et à la famille ont été accusés de crimes violents;
- le tiers de tous les jeunes étaient incarcérés pour des infractions liées à la toxicomanie.

On ne peut tirer de conclusions définitives à partir d'un instantané d'un mois. Toutefois, il montre que le taux de récidivisme est élevé, les jeunes répétant le cycle dans le système, et qu'il y a un chevauchement important entre les jeunes ayant eu des contacts avec le système de protection de l'enfance et les jeunes accusés de crimes.

Le récidivisme est un enjeu important au sein de la population de jeunes contrevenants. Les données préliminaires recueillies par la Province montrent que les jeunes qui sont d'abord entrés en contact avec le système en 2010 représentaient plus de 10 000 contacts additionnels à la fin de 2018. Des données préliminaires additionnelles montrent que les jeunes ayant eu des contacts avec le système de justice pénale à au moins dix occasions représentaient 70 % de tous les contacts avec le système entre 2010 et 2018.

Les jeunes autochtones sont surreprésentés dans les systèmes de protection de l'enfance et de justice du Manitoba, constituant environ 80 % et 90 % des jeunes dans ces systèmes, respectivement.